



La Martelière

Publication du Comité d'Intérêt du Village de Raphèle-les-Arles.

Sommaire

- P.2 et P.3 les projets d'urbanisme à Raphèle. Où en est-on ?
- P.4 Plan de situation des projets d'urbanisation à Raphèle
- P.5 Merci Gérard
- P.6 Infos Pratiques

QR Code

d'accès au site CIV



www.civraphele.fr

Association Loi 1901

5 Impasse de l'Arlésienne

13280 RAPHELE

civ.raphele.avenir@gmail.com

Ce numéro est distribué à
600 EXEMPLAIRES

Comité de rédaction de ce numéro:
Commission La Martelière du Comité
d'Intérêt de Village

SPECIAL URBANISME

Mot des Vice -Présidents

Cette édition spéciale, que notre commission à l'urbanisme vous invite à lire, est la suite logique des rendez-vous pour le développement urbain de notre village. Revoir les Martelières n° 106 et n° 108.

Le confinement a touché chacun de nous.

Le CIV a dû annuler le marché aux fleurs, la parution de la « Martelière » du mois de juin, sa participation à l'organisation d'un concert durant la fête votive de Raphèle.

Nous attendons les nouvelles adaptations des consignes sanitaires de l'Etat et de la préfecture des Bouches du Rhône pour l'installation de notre 23° marché de Noël les 20- 21 et 22 novembre 2020.

Nous ferons tout notre possible pour offrir à notre village une animation de Noël 2020.

Prenez soin de vous et de vos proches en respectant les directives sanitaires.

Jacqueline Lapeyre & Bernard-François Petit.



Un point sur les projets d'urbanisme à Raphèle. Où en sommes nous?

Pour info : l'analyse des retours de l'enquête réalisée auprès des Raphélois en mai 2019 a permis la réalisation d'un projet de village qui a été présenté sur la Martelière N° 108 et qui a été transmis aux candidats à l'élection municipale de mars 2020.

Depuis notre réunion publique du 10 mai 2019, le CIV n'a eu de cesse de solliciter les services de l'urbanisme pour une concertation en amont sur les projets de lotissements à Raphèle sans aucun succès, c'est donc cinq nouveaux permis de lotir, soit 160 lots, qui ont été délivrés par la municipalité sortante avant la fin de l'année 2019. Nous ne pouvons que le déplorer.

- Le Clos de Bellombre : Promoteur SARL RAMBIER (représenté par M Henri-Pierre RAMBIER)
- Le Clos des Paluns : Promoteur SARL SAUL (représenté par Mme Eve PARA, Mme Maryline RUE et M Frédéric RUE)
- Le Clos de Léonis : Promoteur CITIC SA (représenté par M Patrick CASTALDELLO)
- Mas Cartier : Promoteur SAS HECTARE (représenté par M Valéry GUILHEM)
- Mas Villebois : Promoteur SAS HECTARE (représenté par M Valéry GUILHEM)

Ce n'est donc qu'une fois signés que nous avons pu avoir accès aux différents dossiers.

Bien que profane en la matière, la commission relève très vite de nombreuses anomalies et alerte sur les conséquences désastreuses qu'auraient ces réalisations supplémentaires sur le village en termes de sécurité et de réseaux hydrauliques sans schéma directeur et sans aménagements préalables.

Ces lotissements ont été jugés conformes aux exigences réglementaires et techniques par les services de l'urbanisme. Cependant nous relevons de nombreuses aberrations.

Voici les points les plus sensibles que nous avons dénoncés :

Sur les réseaux eau pluviale :

L'évacuation des eaux pluviales dans le réseau existant déjà saturé ne fera qu'aggraver le flux instantané qui ne pourra s'évacuer sous la D453 devant l'église, la voie ferrée et N 113, totalement bouché aujourd'hui. Le village est extrêmement sensible en termes d'inondation depuis la création des lotissements en amont sans bassin de rétention.

De la même façon, l'augmentation du pourcentage de zones imperméabilisées lié à la surface de chaque lot est un autre facteur aggravant.

La perte de zones perméables basses au sud du village ne pourra être compensée que par des travaux d'évacuation sous la voie ferrée et la N 113.

Tous ces points ont pourtant déjà été soulevés, suite à des inondations, par les techniciens du service hydraulique, les techniciens de l'ACCM, les techniciens de la SNCF et les ASA, lors d'une réunion technique à Raphèle le 10 Avril 2018.

Sur les réseaux eau potable :

Nous alertons sur l'état de vétusté et le sous dimensionnement du réseau, plusieurs quartiers ont déjà des problèmes de pression d'eau, qu'en sera-t-il avec une telle augmentation d'usagers ?

Seul le réseau le long de la RD 453 a été refait.

Sur les réseaux assainissement :

Là aussi les raccordements des réseaux d'assainissement de ces nouveaux lotissements se feront sur un réseau existant déjà saturé et défectueux.

Sur la sécurité routière :

Les accès aux lotissements à partir des voies existantes ne sont pas sécurisés.

L'augmentation du flux de véhicules aux abords des écoles (maternelle DAUDET, Primaire DAUDET et PERGAUD) est un facteur « accidentogène » aggravant.

Sur les réseaux incendie :

Les règles de débit aux poteaux incendie pour un de ces lotissements ne sont pas respectés.

Cette liste n'est pas exhaustive.



Un point sur les projets d'urbanisme à Raphèle Où en sommes-nous? (suite)

Malheureusement nos remarques n'ont pas été entendues, par conséquent pour temporiser nous avons engagé cinq recours gracieux.

Parallèlement à cette démarche nous avons envoyé deux courriers au conseil départemental, service direction des routes (représenté par MM Hervious et Boyer) pour leur faire part de nos remarques, ainsi qu'à l'association des Arrosants de la Crau (Représenté par M Plazzi) Tous deux restés sans réponse.

Assez rapidement un des promoteurs a souhaité nous rencontrer (lotissement Clos de Léonis société CIVIC). Ce lotissement a été accordé avec la destruction du château de Remacle et l'arrachage de certains arbres centenaires à l'intérieur du parc. Il nous a entendus et a apporté à son projet certaines des modifications demandées; d'autres n'étaient pas de son ressort. Au vu de ces améliorations et malgré une importante réserve concernant la sortie de ce lotissement sur le N113, le CIV lève son recours sur ce projet et le laisse devant ses responsabilités.

Le confinement a mis notre travail en pause pendant deux mois, et c'est à l'issue de cette période qu'un autre promoteur fait la démarche de nous rencontrer (société Hectare). De la même façon, il nous écoute et apporte quelques améliorations sur son projet. Nous sommes toujours en communication avec lui au moment de cet article.

Les autres promoteurs ne se sont pas manifestés à ce jour.

Afin d'appuyer nos actions et d'informer plus largement la population de nos inquiétudes, nous avons contacté un journaliste pour mettre en lumière nos démarches, exprimer nos attentes et le message que nous voulons faire passer à la nouvelle équipe municipale.

L'article est paru dans le journal la Provence du 06 aout 2020.

Après le confinement, inquiets sur les délais des recours gracieux que nous avons engagés, nous avons consulté un avocat conseil. Il s'avère que nous avons la possibilité de saisir le tribunal administratif pour engager une procédure à l'encontre de 3 permis de lotir (Le Clos des Paluns, Mas Cartier, Mas Villebois) courant septembre 2020.

La nouvelle municipalité s'est mise en place et M. QUAIX, adjoint de quartier à Raphèle, s'est chargé d'informer la nouvelle élue à l'urbanisme, Mme Sophie ASPORD, des projets de lotissements du village. Une réunion a été organisée le 12/08/2020 avec la commission urbanisme du CIV.

Nous lui avons fait part de nos démarches et surtout de nos inquiétudes quant à la réalisation de ces lotissements sans vision globale de l'existant. Très à l'écoute, elle nous a assurés de travailler très vite sur ces dossiers et de revenir vers nous rapidement.

Les cinq recours gracieux arrivent prochainement à échéance, même si des recours contentieux sont possibles. Nous ne doutons pas de l'attention que la nouvelle municipalité portera à notre action et espérons qu'aujourd'hui des décisions responsables soient prises pour permettre à tous les acteurs (privé, élus, techniciens, associations, ASA, ACCM, CD13...) de se mettre autour de la table et de travailler enfin de concert dans l'intérêt de tous.

Nous insistons sur le fait que le CIV n'est pas opposé à ces projets. Ils sont l'avenir de Raphèle. Mais notre mission est de veiller à ce que ces agrandissements ne détériorent pas davantage notre village déjà très fragile en termes notamment d'inondation.

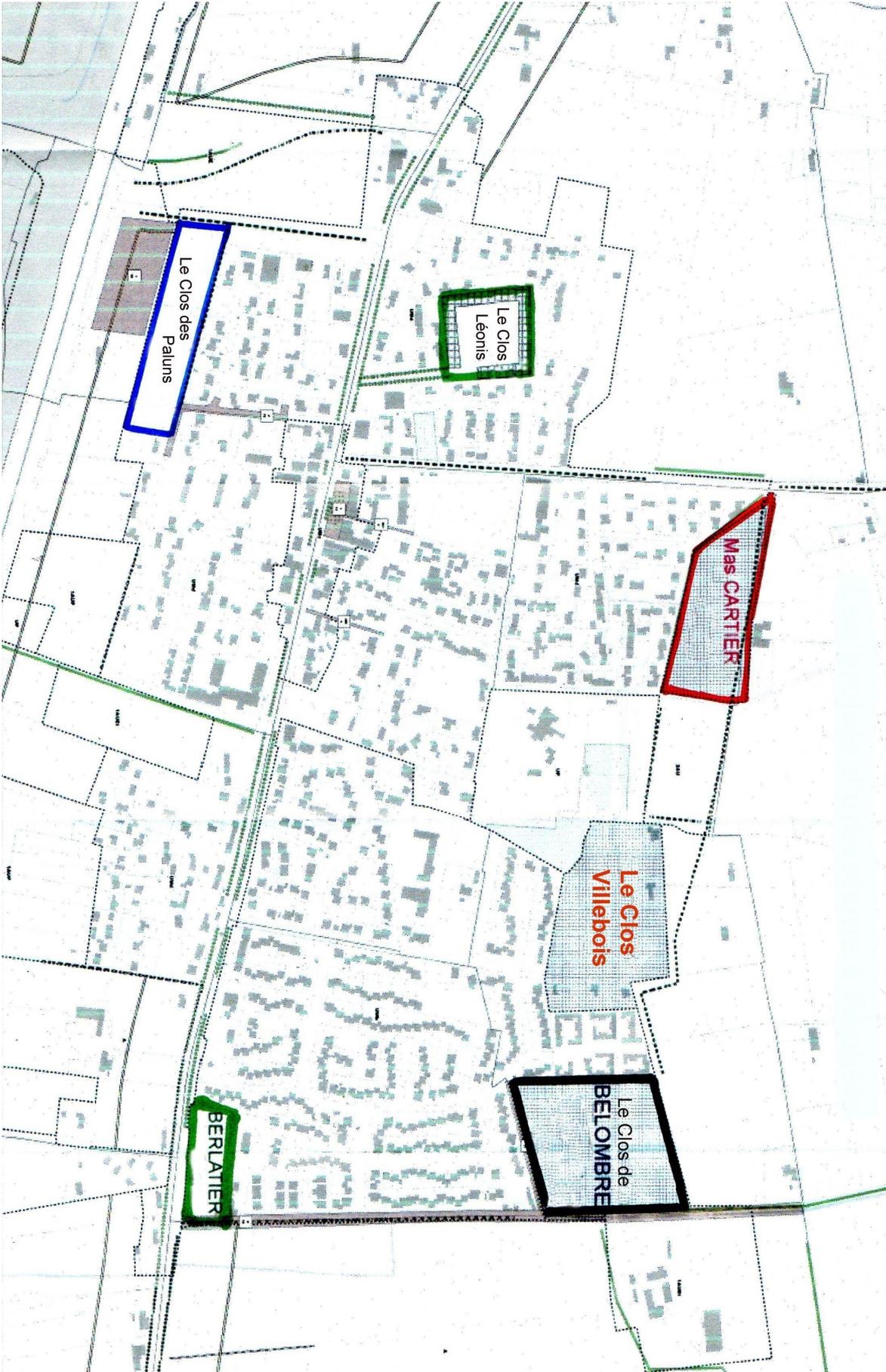
Notre rôle, parce que c'est notre quotidien, est donc d'alerter toutes les personnes en responsabilités des dangers d'une expansion trop rapide, sans aucune vue globale et sans aménagement pour l'accompagner. C'est ce travail que nous réalisons depuis des mois; toutes les sonnettes d'alarme ont été tirées, gageons que toutes les instances concernées en tiendront compte.

Personne ne pourra dire : **on ne savait pas !**

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'avancement de ces différents dossiers.

La commission urbanisme du CIV

Plan de situation des projets d'urbanisation à Raphèle





Merci Gérard

Bref historique de l'association C.I.V. depuis sa naissance en novembre 1994.

Les Président(e)s durant 24 ans.

1994 - 1997	Sophie BOUILLON	3 ans
1998 - 2000	Michel LACROUX	3 ans
2001 - 2006	Bernard-François PETIT	5 ans
2007 - 2020	Gérard QUAIX	13 ans

Gérard Quaix entre au C.I.V. en 1996.

Membre du Conseil d'Administration il devient trésorier du C.I.V. de 1998 à 2007 (10 ans), *(j'avais eu du mal à convaincre Gérard, de prendre la présidence car c'est une charge non négligeable face à la multitude des thèmes abordés par les différentes commissions du C.I.V.)*

Mais Raphèle, c'est son village, ses racines, et dans cette fonction de Président du C.I.V., il ne pouvait qu'exceller. Et c'est ce qu'il fit durant 13 années.

Il était partout.

De la place des Micocouliers ou de la salle Gérard Philippe pour préparer l'espace prévu pour l'activité du jour, au rendez-vous à Arles où allait se passer la réunion pour défendre les acquis et les besoins des Raphélois.

Son engagement dans les démarches entreprises au sein du C.I.V. était reconnu par tous.

Bravo et merci, Gérard, pour avoir su écouter les idées et remarques des membres lors des réunions de Bureau et Conseils d'Administration.

Bravo et merci, Gérard, pour la constance et la persévérance que tu as naturellement eues pour que les problèmes des Raphélois soient entendus par les Elus municipaux de tout bord.

Bravo et Merci, Gérard, pour ton dévouement sans faille à ton village « RAPHELE »

Gérard quitte donc le CIV pour assurer pleinement son poste d'Adjoint Délégué au village de Raphèle.

La présidence du CIV est, de ce fait, confiée aux deux vice-présidents, Jacqueline LAPEYRE et Bernard-François PETIT, jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Le CIV souhaite au nouvel adjoint délégué au village la réussite et le succès dans cette nouvelle mission délicate mais cependant passionnante



Suite à l'annulation des festivités raphéloises organisées par le Comité des Fêtes en partenariat avec la Jeunesse Raphéloise, celui-ci a souhaité faire un don financier afin de soutenir les six manadiers qui auraient dû participer à ces manifestations.

Nous leur souhaitons une reprise rapide de leurs activités et espérons vivement les retrouver en 2021.

Infos - Pratiques

SERVICE MÉDICAL sur RAPHÈLE - MOULES

A MOULÈS

Médecins:

Drs GAUTIER & QUENEE
04 90 98 05 85

13, Rue d'Argençon 13280 MOULES

Cabinet d'infirmières:

Marie-Pierre ADJAMI
&
Fabienne ROIGNANT

Permanences tél : **04 90 98 47 97**

Au Cabinet de Soins Infirmiers, à la même adresse, tous les jours sur RdV et à domicile sur Moulès, Raphèle et environs.

A RAPHÈLE

Médecins:

Dr ANNETIN
06 08 69 80 98

Dr RIVIERE
04 90 98 02 68

Cabinet de kinésithérapie:

Andréa MASSARIELLO et Denis GUEDJ

Téléphone 04.90.98.42.86 sur RDV

du lundi au vendredi de 8H00 à 18H00 sans interruption

Cabinet d'infirmières:

Mmes Bernard-Aillaud Françoise, Billong Élodie, Cartagena Audrey et Tristant Cécile.

Le cabinet d'infirmières est ouvert, 10 Rue des Santons de 8h00 à 8h30 sur rendez-vous du Lundi au Samedi et selon besoin prise de rendez-vous possible au cabinet l'après midi.

Les soins sont assurés à domicile sur Moulès, Raphèle et environs. Permanence téléphonique tous les jours (W-E et jours fériés) au :

Les docteurs n'assurent plus de permanences pour le Service de Garde. En cas d'urgence, il convient de joindre le SAMU (le 15 au téléphone) qui répercutera l'appel auprès des services adéquats.



MEDIABUS

Horaire de présence sur Raphèle

En raison de problèmes techniques, les tournées du médiabus sont malheureusement interrompues jusqu'à nouvel ordre.

Pour plus d'info, tel au : 04 90 49 38 59



NOUVEAUTE AU C.I.V !

Mise en place d'un atelier informatique
Même pour les seniors !

Internet, courrier électronique, conseils sur l'utilisation d'un ordinateur,....etc.

Le mardi de 14 à 17 heures Ecole Pergaud face au dojo.

Reprise de l'atelier le mardi 8 Septembre 2020

C.A.S (Centre d'Activités Sportives) Centre JEAN VILAR

Pendant les vacances de 14H00 à 17H00

Sauf vacances de Noël (fermeture)

ASSISTANTE SOCIALE

D.D.I.S.S. (Direction des Interventions Sanitaires et Sociales) Permanences de Mme VATIN, sur RdV les 1er et 3ème Lundi de 14h à 17h.

M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole) :
Bd Marcelin Berthelot ARLES **Tel : 04 91 16 71 52**

C.C.A.S (Centre Communal d'Actions Sociales) Sur RDV.
Renseignements **04 90 18 46 80**

ACCM - Info collecte

(Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette)
04 84 76 94 00

ART SINGULIER—DANSE CONTEMPORAINE

Laura, professeur de danse diplômée d'Etat, propose des cours de dans aux enfants à partir de 4 ans, adolescents et adultes sans limite d'âge. **2 cours d'essai gratuits.**

REPRISE DES COURS A PARTIR DU 7 Septembre 2020

Plus d'info :

Tél: **06 66 65 94 51**

Email: art-singulier@outlook.fr

Facebook: Art Singulier

Web: artsingulier-danse.fr

PERMANENCE EN MAIRIE DE RAPHÈLE

MAIRIE DE RAPHÈLE : 04 90 49 47 27

Ouverture au public Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h00.

Monsieur Gérard QUAIX,

Adjoint délégué pour Raphèle reçoit
le MARDI matin sur rendez-vous

RAPHELE AVENIR Comité d'Intérêt de Village - 5 impasse de l'Arlésienne 13280 RAPHELE les ARLES
BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUVELLEMENT D'ADHESION

NOM : Prénom:

N° et Rue : Code postal : Localité :

Téléphone : Email:

Cotisation : 7 Euros (minimum) par adhérent pour 2020.

Favoriser les règlements par chèque à l'ordre de : C.I.V. Raphèle Avenir

Date et Signature